

L'ECHO DU CARILLON



Association des Résidents du lac Carillon

Volume 8, no. 1

Automne 2001

- ÉDITION SPÉCIALE -

Chers membres,

Nous devons une fois de plus nous mobiliser !

En effet, le conseil municipal de St-Ubalde vient de récidiver lors de sa dernière séance publique le 10 septembre dernier. Ainsi, après mon départ à la suite de la période de questions, le conseil a adopté une résolution autorisant le Club Quad Rive-Nord Inc. à utiliser de façon permanente le chemin du lac Carillon comme sentier du réseau provincial de 4 roues. En d'autres mots, si le projet se concrétise, le sentier va traverser de bout en bout tout le chemin du lac Carillon à partir du lac Sept-Îles et ce, jusqu'au lac Blanc. Vous trouverez ci-après une copie de la lettre que j'ai fait parvenir au Maire de St-Ubalde.

S.V.P. réagissez et téléphonez au Maire, monsieur Jean-Paul Darveau au (418) 277-2124 ou télécopiez lui votre lettre de protestations au (418) 277-2055. Le projet n'est pas encore réalisé et nous devons agir maintenant ou en subir les conséquences !

Merci !

nsapp@ogilvyrenault.com

Nicolas Sapp

(418) 640-5070 (ligne directe)

(418) 871-6657 (domicile)

OGILVY RENAULT

S . E . N . C .

AVOCATS

QUÉBEC
500, GRANDE ALLÉE EST, BUREAU 520
QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G1R 2J7
TÉLÉPHONE (418) 640-5000
TÉLÉCOPIEUR (418) 640-1500
www.ogilvyrenault.com

LIGNE DIRECTE : (418) 640-5070
nsapp@ogilvyrenault.com

Québec, le 27 septembre 2001

PAR TÉLÉCOPIEUR
ORIGINAL PAR COURRIER

URGENT

Monsieur Jean-Paul Darveau
Municipalité de Saint-Ubalde
427B Chabot
Saint-Ubalde, Québec
G0A 4L0

Objet: Utilisation du chemin du Lac Carillon par
le Club Quad Rive-Nord Inc.

Monsieur le Maire,

En mon nom personnel et à titre de président de l'Association des résidents du lac Carillon, je tiens à vous exprimer ma profonde déception. En effet, je viens de prendre connaissance de la dernière édition du St-U dans laquelle est reproduite la résolution 165/20001 «Autorisant le Club Quad Rive-Nord à emprunter le Chemin du Lac Carillon».

Vous n'êtes sûrement pas sans savoir que notre Association s'est battue corps et âmes pour éviter que les sentiers de motoneige empruntent et coupent notre accès au Lac. Vous savez également que, malgré nos multiples demandes, l'ancien conseil a autorisé, dans un semblant de consultations, un tracé que nous dénonçons. C'était le passé et nous avons avalé la pilule.

MONTRÉAL

OTTAWA

QUÉBEC

TORONTO

VANCOUVER

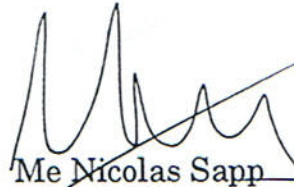
LONDRES

SWABEY OGILVY RENAULT : AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE, MONTRÉAL, OTTAWA, QUÉBEC, TORONTO

Or, nous apprenons dans la récente édition du St-U que votre conseil a, sans nous consulter, autorisé le passage d'un sentier permanent de 4 roues en plein milieu du chemin du Lac Carillon, soit le seul accès au lac pour la majorité des résidents du secteur. Il s'agit d'un lieu de villégiature fréquenté par la population de la région de St-Ubalde et non d'un sentier de 4 roues. Ces véhicules roulent déjà à grande vitesse sur ce chemin, la décision du conseil met notre sécurité en danger et diminue la valeur de nos propriétés en donnant accès à un chemin emprunté majoritairement par des piétons et des vélos. En cas d'incidents, nous n'aurons d'autres choix que de vous tenir responsable des conséquences d'une telle décision. Il y a plusieurs alternatives de tracés et je les ai communiqués au représentant du Club Quad Rive-Nord Inc., monsieur Julien.

Nous avons acheté des chalets dans le bois puisque nous y trouvons quiétude et tranquillité. Or, nous nous trouvons aujourd'hui à subir, à l'année, le passage de véhicules récréatifs. Par conséquent, nous vous demandons officiellement de revenir sur votre décision et de ne pas autoriser de façon officielle le passage des 4 roues sur le chemin du Lac Carillon compte tenu de la vocation particulière du secteur.

Je demeure à votre entière disposition pour discuter de ce dossier et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Me Nicolas Sapp
Président de l'Association
des résidents du Lac Carillon